

Code de vie et articles
Vendredis Juste pour ados

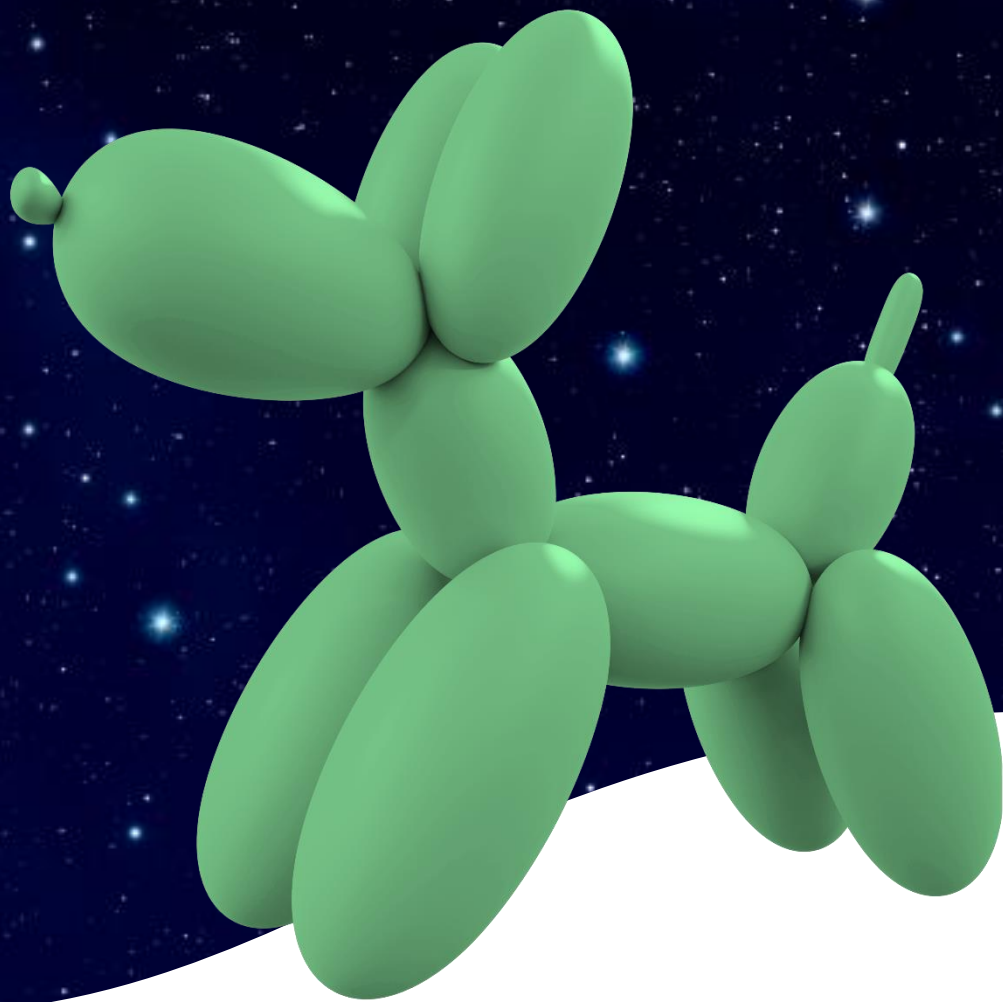


Table des matières

Introduction.....	3
Objectifs de la Municipalité en lien avec l'activité	3
Activités proposées	3
Code de vie.....	4
Article 1 : lieu d'implantation.....	4
Article 2 : horaire des soirées	4
Article 3 : public accueilli.....	4
Article 4 : inscription.....	4
Article 5 : achats d'articles	4
Article 6 : arrivées et départs.....	5
Article 7 : effets personnels.....	5
Article 8 : prises de vue.....	6
Article 9 : code de vie	6
Respect de la communauté	6
Respect de la salle, de la responsable et des jeunes.....	6
Respect de moi-même.....	7
Article 10 : engagement des parents.....	7
Article 11 : avertissements, suspension et exclusion.....	7
Foires aux questions.....	8
D'autres questions ?.....	9

Introduction

La vision de la Municipalité est d'être reconnue pour son dynamisme, ses initiatives novatrices et son désir d'améliorer continuellement la qualité de vie. À l'écoute des besoins de la collectivité, elle souhaite assurer un leadership, en collaboration avec les acteurs volontaires, pour l'atteinte de ses objectifs en termes, dans le cadre du présent document, de loisir et de vie communautaire.

Les soirées des Vendredis Juste pour ados sont nées d'une initiative municipale voulant transformer la salle des Sommets du Centre communautaire de la Municipalité de Stoke en véritable Maison des jeunes éphémères ! Par ailleurs, le positionnement géographique du Centre communautaire nous donne l'opportunité d'animer le cœur du village de Stoke et de créer un sentiment d'appartenance aux jeunes pour leur milieu.

La Municipalité souhaite mettre en lumière certaines informations sur le fonctionnement de l'activité des Vendredis Juste pour ados. Lorsqu'un jeune décide de venir à la Maison des jeunes, il ne s'agit pas d'un camp de jour ou d'une école. Si un jeune quitte la Maison des Jeunes, il n'est plus sous la responsabilité de la Municipalité. Nous croyons donc pertinent de rappeler les règlements et d'introduire les processus d'encadrement en cas de situations problématiques.

Objectifs de la Municipalité en lien avec l'activité

- Tenir un lieu de rencontre, un milieu de vie animé, sécurisant et sécuritaire où les jeunes âgés entre 12 à 17 ans, au contact d'autres personnes significatives, pourront devenir des citoyen(ne)s actifs, critiques et responsables ; créer et gérer un milieu de vie complémentaire à la famille, l'école et le travail.
- Promouvoir le sain développement intellectuel, social et culturel des jeunes vivant en milieu rural ; permettre une amélioration de la qualité de vie des jeunes
- Permettre aux jeunes de faire différents apprentissages, notamment ceux en lien avec la vie communautaire, la prise en charge de leur temps de loisir, l'autonomie et les divers mécanismes municipaux.
- Sensibiliser les gens et la communauté aux aspirations sociales des jeunes, ainsi qu'aux solutions proposées par ceux-ci ; travailler sur les enjeux et stéréotypes qui peuvent coller à la peau des jeunes malgré eux.

Activités proposées

Comme activités : soccer sur table, mini bibliothèque, matériel créatif, console de jeux, jeux de société, espace pour discuter et bien plus. Tout entre les quatre murs de la salle, c'est gratuit pour les ados !

Code de vie

Article 1 : lieu d'implantation

Les Vendredis Juste pour ados se tiennent dans la salle des Sommets du Centre communautaire de la Municipalité de Stoke :

**387 rue Principale
Stoke, Québec, J0B 3G0**

Article 2 : horaire des soirées

Les Vendredis Juste pour ados se tiennent à tous les premiers vendredis du mois entre 18h00 et 22h00. Lorsque des exceptions doivent avoir lieu, la Municipalité communique alors les informations pertinentes sur ses différents supports : la page Facebook [Stoke, c'est bon d'y participer](#) dédiée aux loisirs, le site web via le stoke.ca/ados et la porte vers la salle des Sommets du Centre communautaire.

Article 3 : public accueilli

Les Vendredis Juste pour ados sont réservés à tous les jeunes Stokoïses âgés entre 12 et 17 ans fréquentant le secondaire.

Article 4 : inscription

L'inscription aux soirées pour ados est gratuite et valable pour une année (du 1er janvier au 31 décembre). L'inscription en cours d'année est valable jusqu'au 31 décembre dans les mêmes conditions. Elle se fait directement auprès de la responsable de la Municipalité grâce à une fiche à remplir annuellement.

La fiche doit obligatoirement être remise à chaque année. Pour la remplir, les parents, tuteurs et/ou responsable devront avoir en main la carte d'assurance maladie et fournir les personnes à contacter en cas d'urgence. Des exemplaires de la fiche sont disponibles en tout temps au sur les lieux des soirées pour ados auprès de la responsable, mais elle est aussi téléchargeable sur le site de la Municipalité via le www.stoke.ca/ados.

Article 5 : achats d'articles

La Municipalité achète des collations, boissons et sucreries pour permettre aux jeunes de grignoter pendant les soirées pour ados (ou faire des provisions!). À différents prix, les paiements en argent comptant et par carte débit sont acceptés.

Article 6 : arrivées et départs

Les Vendredis Juste pour ados fonctionnent sur le principe d'une structure fermée. De ce fait, les adhérents arrivent et repartent à tout moment durant les heures d'ouverture énoncées à l'article 2, à condition qu'un parent, tuteur, responsable ou personne désignée signent un registre des arrivées et des départs. La responsable de la Municipalité est responsable des jeunes à partir de leur arrivée dans la salle, et ce, jusqu'à leur départ.

Un jeune est considéré comme « arrivé » dès qu'une personne en situation d'autorité a signifié la présence au registre, au même titre qu'il est considéré comme « sorti » lorsqu'une personne en situation d'autorité a signifié le départ au même registre.

En dehors du fonctionnement énoncé précédemment, l'équipe encadrante ne peut être tenue pour responsable des jeunes, y compris dans un périmètre proche de la structure (exemple : la salle de patin, la patinoire, le parc 3R).

Article 7 : effets personnels

Les jeunes se doivent d'avoir une tenue vestimentaire correcte et l'équipement adapté aux activités mises en place, digne d'une journée typique à l'école. De plus, les vêtements et chaussures d'extérieur doivent être disposés aux bons endroits prévus : des cintres sur une pôle ainsi qu'un grand tapis sont accessibles en tout temps pour éviter les piles, les flaques d'eau et les pertes.

L'argent de poche est autorisé pour l'achat de collations et de boissons. Le jeune est alors entièrement responsable de la gestion de son argent personnel. Sur demande, des billets prépayés peuvent être achetés auprès de la responsable pour (1) éviter les pertes et les vols et pour (2) fixer une limite de budget au besoin.

L'achat de collations et de boissons est et sera possible tant que les jeunes disposent de leurs déchets aux endroits appropriés, gèrent eux-mêmes leurs dégâts et s'assurent de garder les lieux propres.

Il est fortement déconseillé d'apporter des objets ou des effets personnels de valeur lors des soirées pour ados (téléphone, bijoux, jeux électroniques, monnaie, cartes). Les parents doivent veiller à ce que leurs jeunes ne détiennent aucun objet susceptible de présenter un danger pour eux-mêmes et les autres.

Un espace se trouvant à l'extérieur du Centre communautaire permet le stationnement de divers moyens de locomotion. Il n'est pas surveillé et reste ouvert. Les jeunes sont responsables de leur moyen de transport personnel (vélo, trottinette).

En cas de perte, de vol ou de bris d'objets, la Municipalité ne saurait être tenue responsable.

Article 8 : prises de vue

Des photos ou des films peuvent être réalisés dans le cadre des activités proposées. Les images pourront être utilisées au cours des animations et éventuellement diffusées (sans but lucratif) par la Municipalité (journal municipal, page Facebook, site web) sous réserve d'un accord parental signifié dans la fiche d'inscription, dûment présentée dans l'article 4.

Article 9 : code de vie

Respect de la communauté

Les Vendredis Juste pour ados existent grâce à l'appui de la Municipalité de Stoke et à la participation de la responsable dans un souci de respect de la communauté (commerces avoisinants, citoyen(ne)s, usagers du Centre communautaire). En tout temps, chacune de mes actions dans le voisinage du Centre communautaire a un impact direct sur celle-ci et les gens qui la fréquentent.

Lorsque je suis sur le terrain ou dans les environs du Centre communautaire dans le cadre des Vendredis Juste pour ados :

- Je respecte les bâtiments, terrains, mobiliers urbains (panneaux de circulation, bancs, bacs, conteneurs, escaliers, plantes, arbres, boîtes aux lettres, etc.)
- Je respecte les gens (voisins, passants, automobilistes, etc.) et la quiétude du voisinage tant par mes actions, mes paroles que par mon volume de voix
- J'évite les attroupements (groupes de plus de 3 personnes)
- Je me dirige le plus rapidement possible vers le Centre communautaire, sans flâner, quand j'ai l'intention d'y passer la soirée
- Je dispose de mes déchets aux endroits prévus à cet effet

Respect de la salle, de la responsable et des jeunes

La maison des jeunes éphémère de la salle des Sommets du Centre communautaire a été créée dans le but d'offrir aux adolescents de la Municipalité de Stoke un lieu sécurisant et sécuritaire de loisirs. La maison de jeunes se veut un lieu qui favorise le développement du sentiment d'appartenance, où la création de liens significatifs est possible. En tout temps, chacune de mes actions a un impact direct sur l'atmosphère qui règne dans la salle.

Lorsque je suis dans la salle des Sommets du Centre communautaire dans le cadre des Vendredis Juste pour ados :

- Je respecte les gens qui s'y trouvent (jeunes, responsable, parents, invités, etc.) et j'évite toute forme de harcèlement ou violence physique, sexuel et psychologique

- J'utilise adéquatement le matériel (table de soccer, jeux de société, console de jeux, livres, etc.) et le mobilier (divans, chaises, tables, poufs, etc.) qui sont mis à ma disposition de façon adéquate afin d'en prolonger la durée de vie
- J'aide à garder l'endroit propre en disposant de mes déchets aux endroits prévus à cet effet.

Respect de moi-même

Mes attitudes, comportements et paroles sont au cœur de l'esprit des Vendredis Juste pour ados. En tout temps, chacune de mes actions doit refléter l'engagement de la Municipalité à tenir les soirées pour ados, à être un lieu sécuritaire, respectueux, libre d'intimidation, de violence et de consommation.

Lorsque je suis dans la salle des Sommets du Centre communautaire dans le cadre des Vendredis Juste pour ados :

- J'adopte une attitude positive qui inspirera les autres autour de moi et créera une ambiance agréable en maison de jeunes
- Je socialise et j'entretiens de bonnes relations avec les autres jeunes et adultes sur place
- Je me permets de proposer et d'organiser, en collaboration avec des adultes, des activités qui vont dans le sens des intérêts des jeunes
- J'ai conscience que les intervenants sont là pour m'aider si j'en ressens le besoin
- J'évite tout discours valorisant l'intimidation, le harcèlement, la violence, la consommation ou toute autre forme d'irrespect.

Article 10 : engagement des parents

Les parents doivent être le relais auprès de leur enfant pour expliquer et faire comprendre la nécessité de respecter les règles de vie en collectivité.

Article 11 : avertissements, suspension et exclusion

Lorsque la responsable a connaissance du non-respect d'un règlement :

- Elle adresse jusqu'à trois avertissements au jeune en défaut. Après le 3^e avertissement, le jeune pourrait avoir à quitter immédiatement la soirée ou ce qu'il en reste.
- S'il désire réintégrer les lieux et participer de nouveau aux soirées, il devra rencontrer la responsable pour discuter de la situation et déterminer les gestes réparateurs s'il y a lieu.
- En cas de récidive, tout jeune ne respectant pas les règlements peut être suspendu temporairement ou exclu définitivement, et ce, sans préavis.

Dans l'impossibilité de rejoindre les parents, le jeune est retiré des activités et passe la soirée (ou ce qu'il en reste) à l'endroit déterminé par la responsable sur le moment.

Si la situation l'exige, un appel à la police est effectué sur le champ. En effet, le Centre de service de la Sûreté du Québec de Richmond est un partenaire de la Municipalité de Stoke. Dans tous les cas de possession de drogue ou de matériel contaminé, la police est informée de la situation.

La Municipalité de Stoke n'est pas responsable des jeunes à l'extérieur du bâtiment.

Foires aux questions

Est-ce possible pour les parents de passer une soirée avec leur ado à la maison des jeunes ?

Les parents peuvent passer lors d'une soirée pour voir les lieux et rencontrer la responsable sur place afin de leur poser des questions. Toutefois, ils ne peuvent demeurer toute la soirée à moins d'une activité spéciale comme par exemple, une journée porte-ouverte. Ils peuvent contacter l'équipe d'animation en tout temps en cas de questions.

Est-ce qu'il y a toujours un adulte sur place ?

Oui ! Lors de chaque soirée, il y a toujours une personne adulte sur place dans la maison des jeunes. Les ados sont encadrés et lorsqu'ils ou elles vivent des difficultés et en ressentent le besoin, ils et elles peuvent être écoutés, accompagnés et référés vers les ressources de la région.

Quels sont les avantages pour mon ado de fréquenter la Maison des jeunes ?

Sa fréquentation aux soirées pour ados peut briser son isolement, faire des rencontres intéressantes et peut apprendre aussi à planifier, organiser et réaliser des projets. Il peut développer des forces comme l'autonomie, la créativité et le sens des responsabilités. La maison des jeunes est une ressource qui donne la possibilité aux jeunes de faire des choix conscients et éclairés, en s'informant et en se questionnant pour ainsi disposer de plusieurs façons de voir les choses et de mieux prendre sa place en société. Enfin, l'ado peut tout simplement venir se détendre, s'amuser et décrocher du stress de la vie quotidienne (école, famille, etc.).

Quel genre de personne travaille pendant les soirées ?

La personne responsable présente lors de toutes les soirées pour ados est une animatrice et ne possède pas d'emblée une formation en travail social, mais elle est très bien outillée pour mener à bien l'exercice de ses fonctions. Celle-ci a, par ailleurs, de bonnes habiletés sociales apprises de ses expériences personnelles et dans sa formation académique. Elle a une bonne capacité d'adaptation et elle est capable de

développer un lien significatif avec les jeunes, c'est-à-dire une relation de qualité et d'égalité entre elle et le jeune.

Est-ce que Stoke possède une Maison des Jeunes ?

Non, la Municipalité de Stoke n'a pas de Maison des jeunes. Elle offre cependant, le temps d'une soirée par mois, une sorte de Maison des jeunes éphémères où une personne responsable offre un milieu sécurisant et sécuritaire pour les jeunes de 12 à 17 ans. La salle des Sommets ne pourra être une Maison des jeunes officielle tant que la Municipalité de Stoke ne formera pas un organisme sans but lucratif pour la gérer avec un conseil d'administration, un conseil exécutif, une inscription en tant que membre du Regroupement des Maisons des Jeunes du Québec et une équipe de travail permanente sur de larges heures d'ouverture.

D'autres questions ?

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec :

Mme Joakim Lemay

Responsable des événements, de la culture, du loisir et de la vie communautaire

819-878-3790 poste 227

loisirs@stoke.ca